



Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

DI-CRIM

ADOPTEONS LES BONS RÉFLEXES

Avec le soutien financier de ...

... L'Europe (FEDER)



..... Le Conseil Régional d'Aquitaine



..... Le Conseil Général des Landes





LE MOT DU MAIRE :

La tempête KLAUS du 24 janvier 2009 est venue nous rappeler avec une certaine brutalité que la protection des populations figurait parmi les missions confiées aux collectivités territoriales.

Cette préoccupation est partagée par l'équipe municipale de TARTAS et fait l'objet au quotidien de procédures diverses qui visent à s'assurer de la réalisation de cet objectif en cas de crise.

Les expériences récentes ont démontré que le cœur de l'efficacité doit résider dans une information précise et minutieuse des populations.

C'est le sens de ce DICRIM (**D**ocument **d'**Information **C**ommunal sur les **R**isques **M**ajeurs), qui conformément à la réglementation souhaite vous informer sur les risques identifiés et cartographiés à ce jour sur la commune, ainsi que sur les consignes de sécurité à connaître en cas d'événement. Il mentionne également les actions menées afin de réduire au mieux les conséquences de ces risques et nous rappelle que si la sécurité des biens et des personnes est l'affaire de chacun, la sécurité civile est l'affaire de tous.

Ce document est adressé à l'ensemble des foyers tartasates, et je me permets d'insister pour que vous le lisiez attentivement et que vous preniez garde à le conserver précieusement.

Pour autant, ce DICRIM ne doit pas nous faire oublier les autres risques, notamment ceux liés à la météorologie qui font l'objet régulièrement d'alertes par la télévision, la radio ou internet. Outre la tempête KLAUS déjà mentionnée, n'oublions pas les tempêtes de 1999 et de 2009, voire les inondations de 1952, 1981 et 2001, et à ce titre la montée récente des eaux de la Midouze est venue opportunément nous rappeler la récurrence de ce risque pour notre commune.

En parallèle la commune de TARTAS a élaboré un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) dont l'objectif est d'organiser la mobilisation de tous les moyens communaux en fonction de tous les risques recensés sur la commune, et qui répertorie de manière exhaustive l'ensemble des procédures qui seraient mises en œuvre en cas de besoin.

Je vous invite, par ailleurs, à venir consulter à la Mairie les dossiers d'information et les plans mentionnés dans les pages qui suivent.

Pour plus d'efficacité et de réactivité une mise à jour permanente des informations utiles sera opérée, et ces documents feront l'objet d'une mise en ligne sur le site www.tartas.fr

Dans les prochains mois de nouveaux services d'alerte viendront conforter ce dispositif, dont vous serez informés dès leur mise en œuvre, avec pour souci de renforcer la réponse à l'objectif de protection de la population.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce document, avec l'espoir que nous n'ayons jamais à mettre en pratique son contenu.

Jean-François BROQUERES

Maire de Tartas, conseiller Général Tartas Est

SOMMAIRE :



LE RISQUE TEMPÊTE Page 4



LE RISQUE FEUX DE FORET Page 7



LE RISQUE SISMIQUE Page 9



LE RISQUE DE MOUVEMENT DE TERRAIN... Page 11



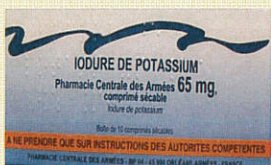
LE RISQUE INDUSTRIEL Page 13



LE RISQUE T.M.D. Page 16



LE RISQUE INONDATION Page 21



LE PLAN ORSEC Page 25

Informations pratiques

..... Page 29



LE RISQUE TEMPÊTE



Présentation du risque

Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique. Elle se caractérise par : - des vents violents supérieurs à 89Km/h

- des pluies soutenues voire violentes

Tout cela peut engendrer des inondations à l'intérieur des terres. Les dégâts peuvent être considérables.

Il s'agit d'un risque aléatoire qui peut survenir n'importe où, n'importe quand...

Il faut rappeler que lors de la tempête Klaus du 24 Janvier 2009 des rafales de vent ont atteint 170 km/h, et occasionné de nombreux dégâts : humains et matériels (arbres déracinés, tuiles ou toitures arrachées, des milliers de foyers privés d'électricité et d'eau, voitures endommagées...)

En cas d'alerte celle-ci sera donnée par les référents de quartier (page 24).

Information préventive

NIVEAU 1 (vert) :

Pas de vigilance.

NIVEAU 2 (jaune) :

Phénomène habituel dans la région, mais occasionnellement dangereux.

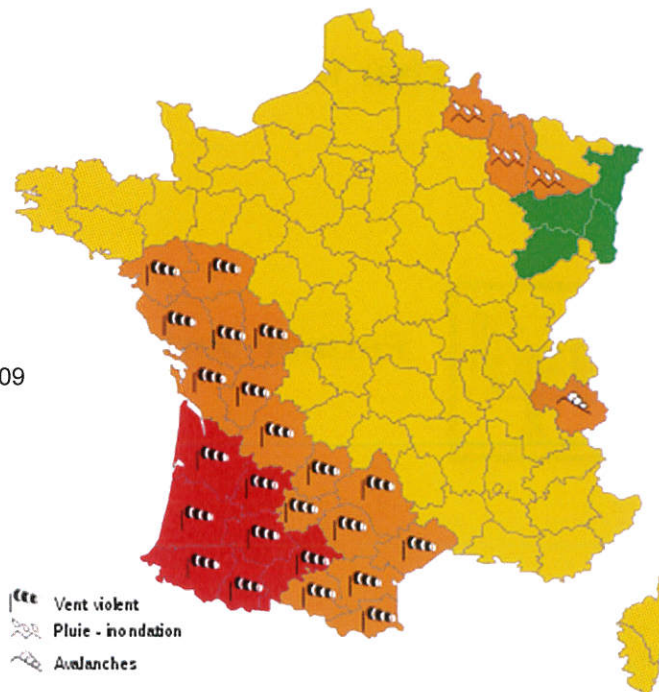
NIVEAU 3 (orange) :

Vigilance accrue nécessaire, car phénomènes dangereux d'intensité inhabituelle prévus.

NIVEAU 4 (rouge) :

Vigilance absolue obligatoire, car phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle prévus.

Alerte météo annonçant la tempête Klaus, janvier 2009



CONDUITE À TENIR :

⇒ **AVANT :**

- Consulter les messages météo au **02.31.39.30.63**. (Répondeur préfectoral)
- Rentrer les animaux ainsi que les objets susceptibles d'être emportés par le vent.
- Prévoir des piles pour les postes radio.
- Prévoir des bougies en cas de coupure de courant.
- Faire une réserve d'eau potable et d'aliments.
- Annuler toute sortie ou circulation en forêt et à proximité des cours d'eau et des étangs.
- Dans la mesure du possible se munir d'un téléphone filaire (ne nécessitant pas d'énergie électrique).
- Débrancher les appareils électriques et les antennes de télévision.



Rentrer rapidement dans le bâtiment le plus proche.



Débrancher les appareils électriques.



Fermer portes et volets.

⇒ **PENDANT :**

- Ne pas sortir et attendre la fin de la tempête.
- Éviter de se déplacer, si vous êtes en voiture rouler lentement.



Écouter la radio pour s'informer du niveau d'alerte, des messages météo et des consignes des autorités.
(Fréquence France Bleu Gascogne 98.8 FM et 100.5 FM)



Libérer les lignes pour les services de secours.



Ne pas aller chercher les enfants à l'école.

Leur prise en charge sera assurée par le personnel compétent.

⇒ **APRÈS :**

- Ne pas s'approcher ni toucher les câbles électriques tombés au sol.
- En cas de rupture de la distribution d'eau, ne pas consommer celle-ci ni celle d'un captage privé sans l'autorisation des services compétents.

« Pour votre assureur, conservez vos biens endommagés pour expertise éventuelle. A défaut, prenez un maximum de photos »

ATTENTION CE N'EST PAS PARCE QUE LE VENT NE SOUFFLE PLUS QUE TOUT DANGER EST ÉCARTÉ, EN EFFET DES BRANCHES, TUILES, ARBRES OU AUTRES OBJETS DIVERS PEUVENT ENCORE TOMBER ET ÊTRE DANGEREUX.



LE RISQUE FEUX DE FORÊT



Présentation du risque

C'est un incendie qui démarre et se propage dans la forêt ou dans d'autres terres boisées.

Le risque Feux de forêt constitue un risque saisonnier, extrêmement lié aux conditions météorologiques. La saison feux de forêt recouvre une période « enveloppe » du 1^{er} mars au 30 septembre.

Manifestation du risque sur la commune de Tartas

L'entretien régulier des forêts et des pistes forestières limite l'impact des incendies et facilite l'action des secours chargés de la surveillance du massif forestier des Landes.

Cependant, notre commune boisée à **49 %** est soumise à ce risque important.

L'alerte en cas de sinistre sera donnée à la population par les référents de quartier (page 24).



CONDUITE À TENIR :

⇒ **AVANT L'ARRIVÉE IMMINENTE DU FRONT DE FLAMMES :**

- Abriter les véhicules.
- Calfeutrer les baies et bouches d'aération afin d'éviter la pénétration des flammes et fumées.
- N'évacuer les lieux que sur décision des Sapeurs-Pompiers.



Fermer les bouteilles de gaz situées à l'extérieur de l'habitation et les abriter.



Fermer portes et volets.



Rentrer rapidement dans le bâtiment le plus proche.

⇒ **PENDANT :**

- Ne pas quitter votre maison.

Si le sinistre vous surprend à l'écart de toute construction :

- Rechercher une zone dépourvue de végétation (un arial, un champ).

⇒ **APRÈS :**

- Ne pas sortir sans se protéger par une tenue qui recouvre l'ensemble du corps.
- Éteindre les foyers résiduels.
- Inspecter la maison soigneusement à la recherche d'éventuels foyers et libérer les baies et bouches d'aération.

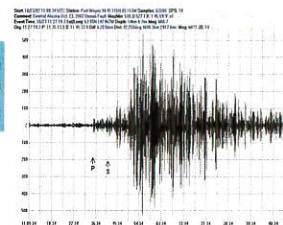
⇒ *S'enquérir des besoins du voisinage*

ATTENTION :

EN AUCUN CAS VOUS NE DEVEZ VOUS APPROCHER D'UN FEU DE FORÊT.



LE RISQUE SISMIQUE



Présentation du risque

Le risque sismique est présent **partout à la surface du globe**, son intensité variant d'une région à une autre. Le département n'échappe pas à la règle, puisque l'activité peut être très faible ou faible dans certaines communes, et moyenne en se rapprochant des Pyrénées.

Manifestation du risque sur la commune de Tartas

Le risque sismique est **faible** sur la commune. Il se caractérise essentiellement par:

La magnitude traduit l'énergie libérée par le séisme. Elle est généralement mesurée sur l'échelle de Richter. Augmenter la magnitude d'un degré revient à multiplier l'énergie par 30.

L'intensité mesure les effets et dommages du séisme en un lieu donné. On utilise habituellement l'échelle MSK, qui comporte douze degrés. Le premier degré correspond à un séisme non perceptible, le douzième à un changement total du paysage.

À la surface du sol, le point situé à la verticale du foyer est appelé **épicentre**.

Information préventive

L'échelle de Richter, établie par Charles Richter, mesure la magnitude des séismes qui est évaluée à partir de l'amplitude des ondes sismiques enregistrées sur le sismographe. Elle sert de référence sur le plan scientifique mais au plan pratique, une seconde échelle dite « d'intensité » est plus utilisée.

L'alerte et l'organisation des secours

En cas de réplique prévisible de la secousse, une alerte sera donnée à la population par les référents de quartier (page 24).

En fonction de la situation, le Maire déclenchera le plan communal de sauvegarde afin d'engager les mesures nécessaires à l'évacuation, l'accueil ou le relogement des populations.

CONDUITE À TENIR :

⇒ AVANT :

- S'informer des risques encourus et les consignes suivantes.

⇒ PENDANT :

- Si l'on est à l'intérieur, se mettre à l'abri près d'un mur, d'un pilier porteur, sous des meubles, s'éloigner des fenêtres.
- Si l'on est à l'extérieur, s'éloigner de tout ce qui peut s'effondrer (bâtiments, ponts, fils électriques) et des cours d'eau si en amont est construit un barrage ou une retenue.
- Si l'on est en voiture, s'arrêter si possible à distance de constructions et de fils électriques et ne pas descendre avant la fin de la secousse.

⇒ APRÈS :

- Évaluer les dégâts et les dangers.
- Couper l'eau, le gaz et l'électricité, ne pas allumer de flamme et ne pas fumer. En cas de fuite de gaz, ouvrir les fenêtres et les portes et prévenir, si possible les autorités.
- Évacuer le plus rapidement possible les bâtiments ; attention il peut y avoir d'autres secousses.



Évacuer le plus vite possible.



Si vous ne pouvez évacuer un bâtiment

Mettez vous sous une table et attendez la fin de l'alerte.

ATTENTION :



Libérer les lignes pour les services de secours.



Ne pas aller chercher les enfants à l'école.

Leur prise en charge sera assurée par le personnel compétent.



zone exposée
aux glissements
de terrain

LE RISQUE DE MOUVEMENT

DE TERRAIN



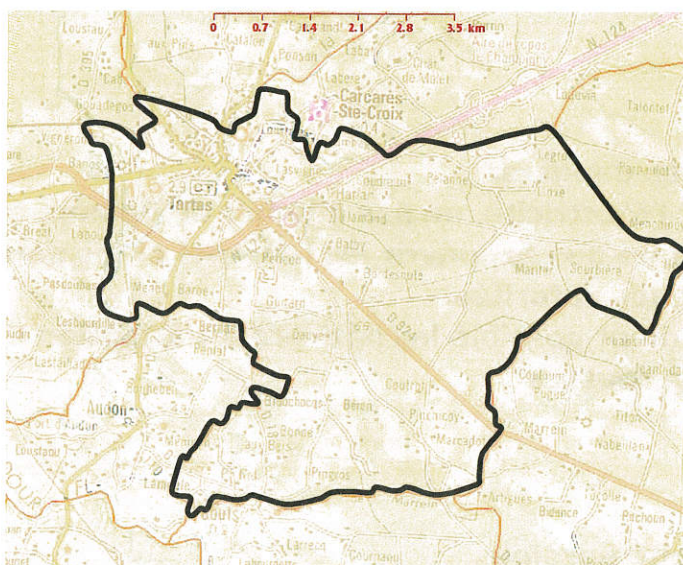
zone exposée
aux glissements
de terrain

Présentation du risque

Un mouvement ou glissement de terrain, est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol ; il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques. Le glissement est dû à des processus lents d'érosion favorisés par l'action de l'eau ou de l'homme.

Manifestation du risque sur la commune de Tartas

Le phénomène mouvement de terrain est relativement marginal sur la commune. Il se caractérise essentiellement par un retrait ou gonflement des argiles. En effet les variations de la quantité d'eau dans certains terrains argileux produisent des gonflements (période humide) et des tassements (période sèche).



Information préventive

Même si les mouvements de terrain ne sont pas des risques majeurs du département, les mesures suivantes ont été prises :

- Études géologiques dans les zones à risque
- Surveillance des mouvements déclarés
- Information préventive de la population

L'alerte et l'organisation des secours

En fonction de la situation, le Maire déclenche le plan communal de sauvegarde afin d'engager les mesures nécessaires à l'évacuation, l'accueil ou le relogement des populations.

CONDUITE À TENIR :

⇒ **AVANT :**

- S'informer des risques encourus et les consignes suivantes.

⇒ **PENDANT :**

- Fuir latéralement.
- Gagner au plus vite les hauteurs les plus proches.
- Ne pas revenir sur ses pas.
- Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé.

⇒ **APRÈS :**

- Évaluer les dégâts et les dangers.
- Informer les autorités.
- Se mettre à disposition des secours.

ATTENTION :

NE VOUS APPROCHEZ PAS DES BÂTIMENTS INSTABLES OU ENDOMMAGÉ



**Libérer les lignes pour
les services de secours.**



**Ne pas aller chercher les
enfants à l'école.**

**Leur prise en charge sera
assurée par le personnel
compétent.**

Présentation du risque

Le risque industriel se caractérise par un accident susceptible de se produire sur un site industriel et d'entraîner des conséquences graves pour le personnel, les populations, les biens et l'environnement.

Manifestation du risque sur la commune de Tartas

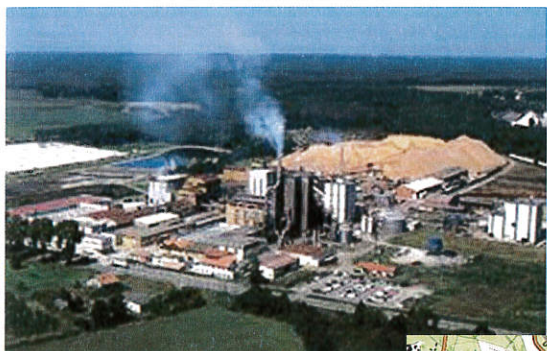
La commune est soumise à un important risque industriel.

Type d'industrie : **Bio raffinerie**

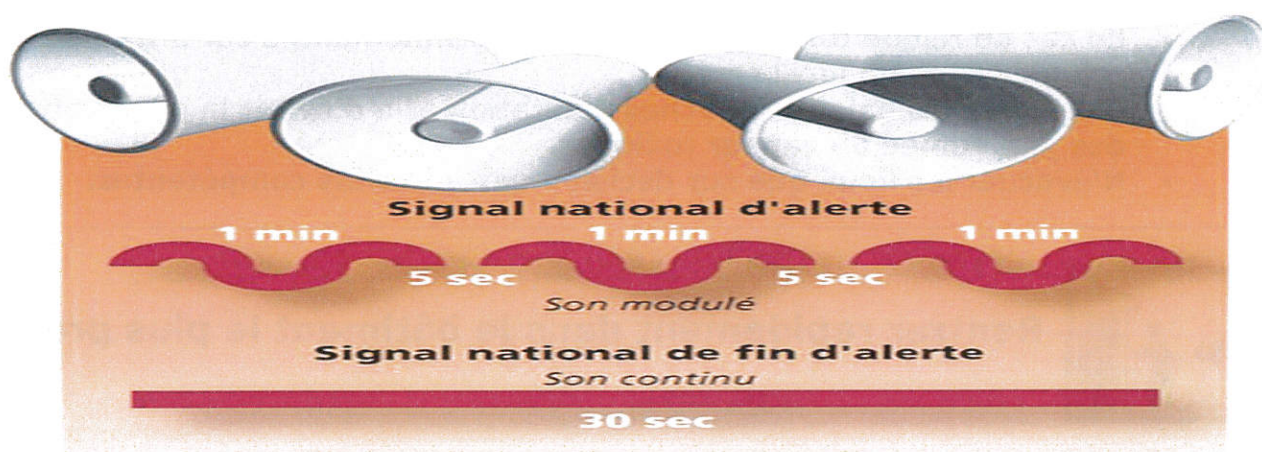
Principale activité : **Fabrication de pâte spéciale**

Propriétaire : **TEMBEC TARTAS**

Axes de circulations à proximités : la **D 924 E** et la **D 141**



L'alerte en cas de sinistre sera donnée à la population par les référents de quartier (page 24).



Information préventive

Certaines installations industrielles sont soumises à déclaration ou à autorisation, d'autres sont soumises aux directives SEVESO.

L'appellation SEVESO est une directive européenne qui concerne la maîtrise des dangers liés à des substances dangereuses. Elle prévoit deux seuils de classement SEVESO seuil bas et SEVESO seuil haut en fonction de la quantité de substances dangereuses présentes dans l'établissement.

Les principales manifestations du risque industriel peuvent être :

- L'incendie
- L'explosion

CONDUITE À TENIR :

⇒ **AVANT :**

- Connaitre le signal d'alerte et les consignes suivantes.
- Prévoir des piles pour les postes radio.

⇒ **PENDANT :**

- S'éloigner rapidement du lieu de l'accident au moins de 300m.
- Ne pas fumer.
- En cas de risque toxique, procéder au confinement, c'est-à-dire se réfugier dans un local clos.
- Calfeutrer les baies et bouches d'aération afin d'éviter la pénétration des gaz, fumée ou vapeur toxiques.
- N'évacuer les lieux que sur décision des autorités compétentes.



Rentrer rapidement dans le bâtiment le plus proche.



Écouter la radio.
(Fréquence France Bleu Gascogne 98.8 FM et 100.5 FM)

⇒ **APRÈS LA LEVÉE DE L'ALERTE (par les autorités compétentes) :**

- Libérer les baies et bouches d'aération.

ATTENTION :



Libérer les lignes pour les services de secours.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Leur prise en charge est assurée par les autorités.



transport de
marchandises
dangereuses

LE RISQUE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES



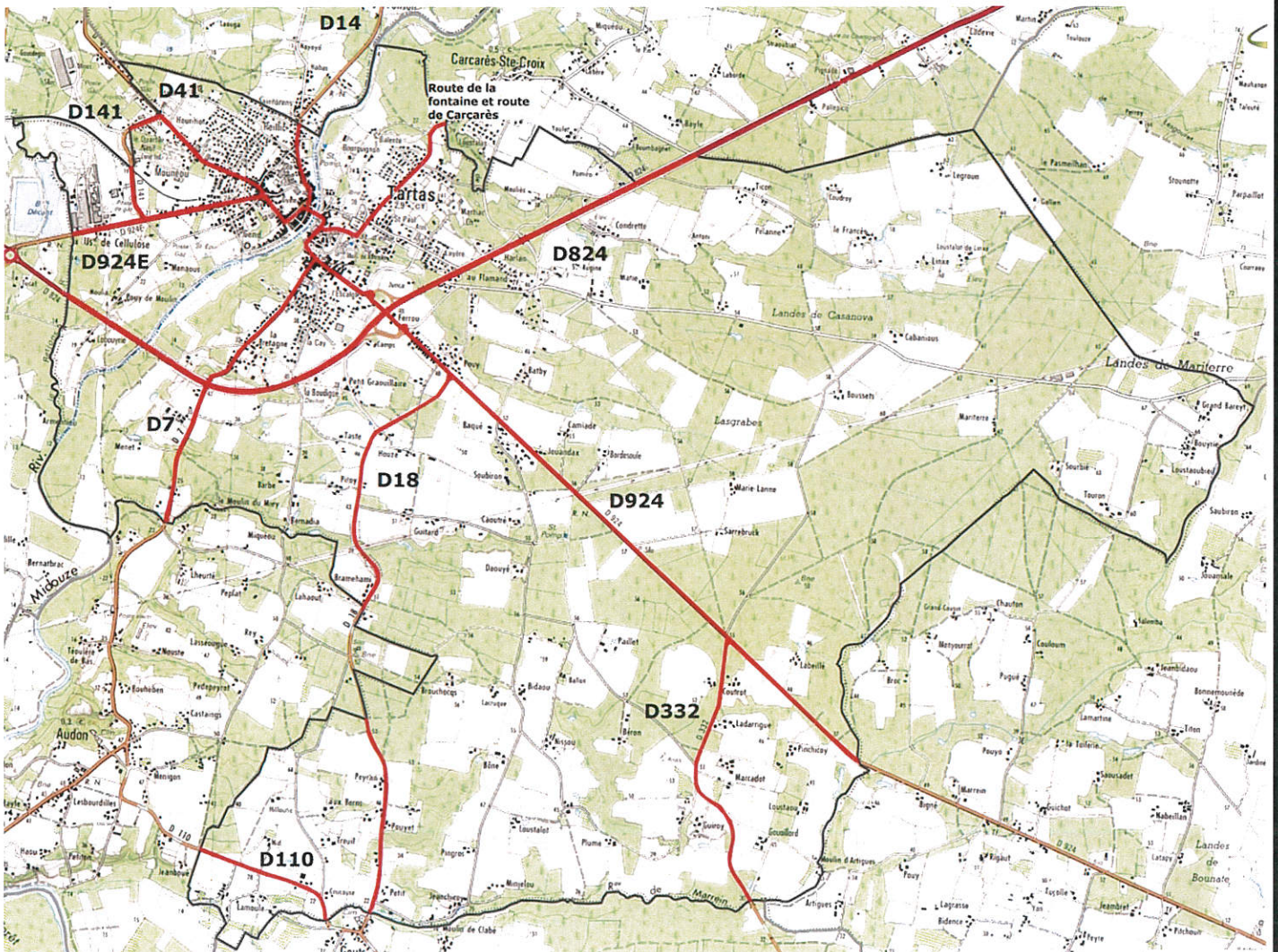
conduites
fixes de matières
dangereuses

Présentation du risque

Les pollutions accidentelles, l'incendie, l'explosion, et les fuites toxiques constituent les risques liés au transport de matières dangereuses que cela soit par canalisation de gaz.

Manifestation du risque sur la commune de Tartas

Les accidents de Transport de Matières Dangereuses (TMD) peuvent se produire n'importe où dans le département, ne serait-ce que pour une livraison de fioul domestique par exemple. **De ce fait, les axes routiers du département sont tous concernés par le risque « TMD ».**



La commune est soumise à un risque important de transport de matières dangereuses par voie ferrée.

Longueur de voie ferrée : **1 580 mètres**

Gestionnaire : **VFLI**

Direction : de **Tartas** vers **Laluque**

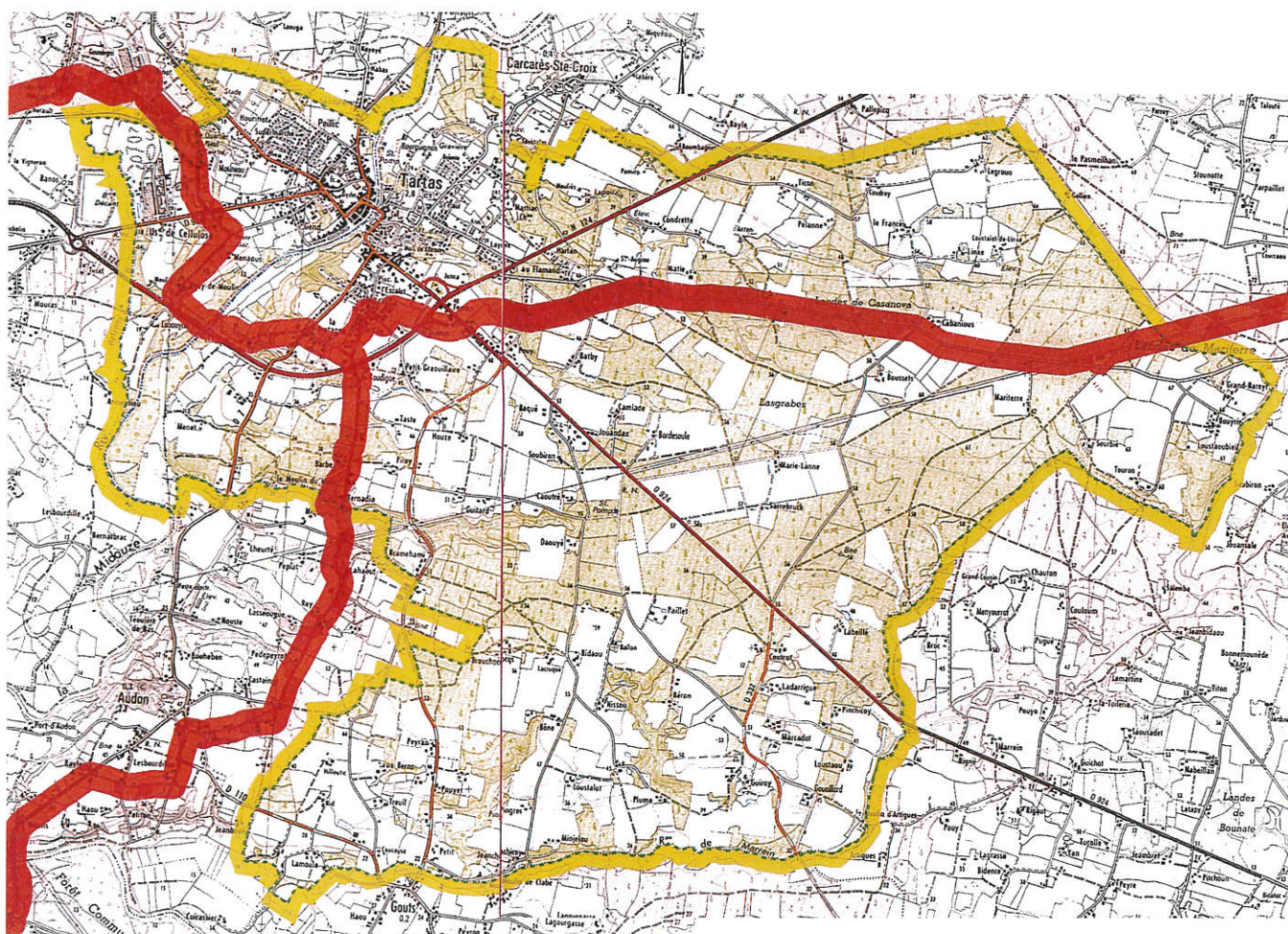
Transport de : **Marchandises, produits chimiques, toxiques et hydrocarbures.**

Quartier à proximité de la voie ferrée : **Ville basse 2**

La commune est concernée par le risque TMD canalisation de gaz selon les services de la Préfecture.

Les zones concernées par des conduites souterraines sont : (voir carte ci-dessous)

Une zone de sécurité de **100 mètres** est imposée de part et d'autre de la canalisation sur toute sa longueur (zone rouge sur la carte).



Longueur de la canalisation : **10 000 mètres**
Diamètre : **350 mm**
Pression : variable entre **40** et **60** bars
Périmètre de sécurité : **100 mètres** de part et d'autre
Gestionnaire : TIGF (☎ 05.62.08.66.48 ou ☎ d'urgence 0 800 028 800)
Quartiers concernés :
Ville basse 2, ville haute 4, zone rurale 5 et zone rurale 6.

L'alerte et l'organisation des secours

En cas d'alerte celle-ci sera donnée par le référent de quartier (page 24).

En cas d'urgence (évacuation et sécurisation d'un quartier), le dispositif sera renforcé par les pompiers, les gendarmes et conduira le Maire à déclencher le plan communal de sauvegarde afin d'engager les mesures nécessaires à l'évacuation, l'accueil ou le relogement des populations.

CONDUITE À TENIR :

⇒ PENDANT :

- **S'éloigner rapidement du lieu de l'accident, au moins de 300m.**
- **Ne pas fumer.**
- **N'évacuer les lieux que sur décision des autorités compétentes.**

⇒ APRÈS LA LEVÉE DE L'ALERTE :

- **Libérer les baies et bouches d'aération.**

ATTENTION :

Si vous êtes témoin d'un accident, donnez l'alerte :

**18 Sapeurs-Pompiers
17 Police ou Gendarmerie
15 SAMU**

En précisant si possible :

- Le lieu exact**
- La nature du sinistre**
- Le nombre de victimes**
- Les codes du produit (plaque orange)**

**NE PAS RACCROCHER AVANT QUE L'INTERLOCUTEUR
VOUS L'AUTORISE**

Les Etiquettes de Danger

Les matières dangereuses sont réparties dans différentes classes. Les plaques signalétiques permettent d'identifier rapidement la nature du danger et la nature du produit. Cette plaque est en forme de losange et mesure 30x30cm.



Dangers divers



Comburant



Liquide ou Solide présentant des émanations de gaz inflammable au contact de l'eau



Gaz ou liquide inflammable



Solide inflammable



Inflammation spontanée



Risque d'explosion



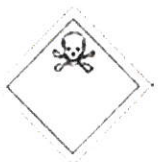
Gaz comprimé



Matière ou Gaz corrosif



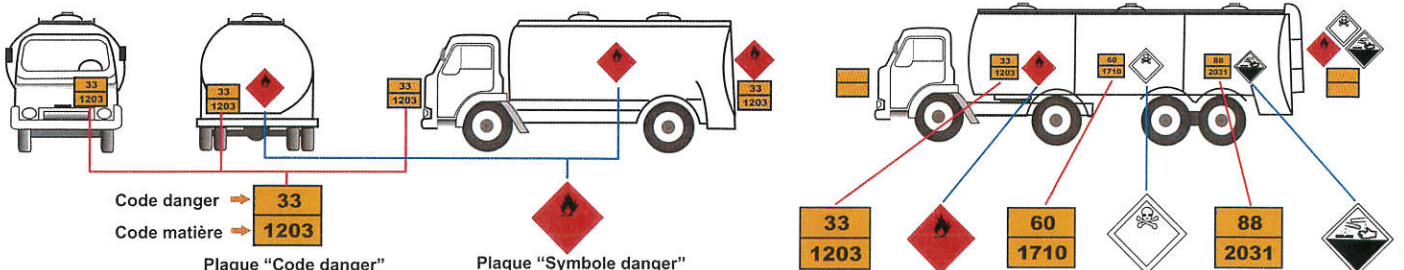
Matière infectée



Matière ou gaz toxique



Matière radio active



Les étiquettes de danger sur les emballages

Uniformisation avec la réglementation de l'Union Européenne.

AVANT AUJOURD'HUI



Corrosif – Ronge les objets ou la peau !

Manipuler avec précautions, porter des lunettes de sécurité et des gants.



Irritant ou Nocif – Dangereux en cas de contact !

Manipuler avec précautions, bien se laver les mains après usage.



Toxique – Poison mortel !

Ne pas toucher sauf nécessité. Manipuler avec précautions, toujours porter des gants.



Inflammable – Brûle facilement ou très facilement !

Tenir éloigné de toute étincelle ou source de chaleur ainsi que des produits comburants.



Comburant – Fait brûler les autres substances !

Tenir éloigné de toute étincelle ou source de chaleur ainsi que des produits combustibles.



Explosif – Peut exploser !

Tenir éloigné de toute étincelle ou source de chaleur, attention aux chocs.



Dangereux pour l'Environnement – Tue les animaux et les plantes !

Ne pas jeter dans les éviers, récupérer dans un récipient spécial après utilisation.



Récipient contenant un gaz sous pression !

Manipuler avec précaution.

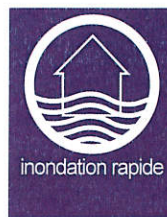


Dangereux pour la santé !

Manipuler avec précautions, bien se laver les mains après usage.



LE RISQUE INONDATION



Présentation du risque

L'inondation est une montée des eaux due à une augmentation de débit des cours d'eau lors de pluies importantes.

Manifestation du risque sur la commune de Tartas

L'entretien régulier des cours d'eau limite l'impact des crues, néanmoins notre commune est soumise à un risque d'inondation de plaine et de crue périurbaine : les cours d'eau concernés sont les gaves réunis.

À la MIDOUZE :

Longueur du cours d'eau : **4 870 mètres**

Débit : **20,3 mètres cube/seconde**

Source : **Confluence du Midou et la Douze**

Quartiers concernés : **Ville basse 1, ville basse 2, ville haute 3 et ville haute 4**

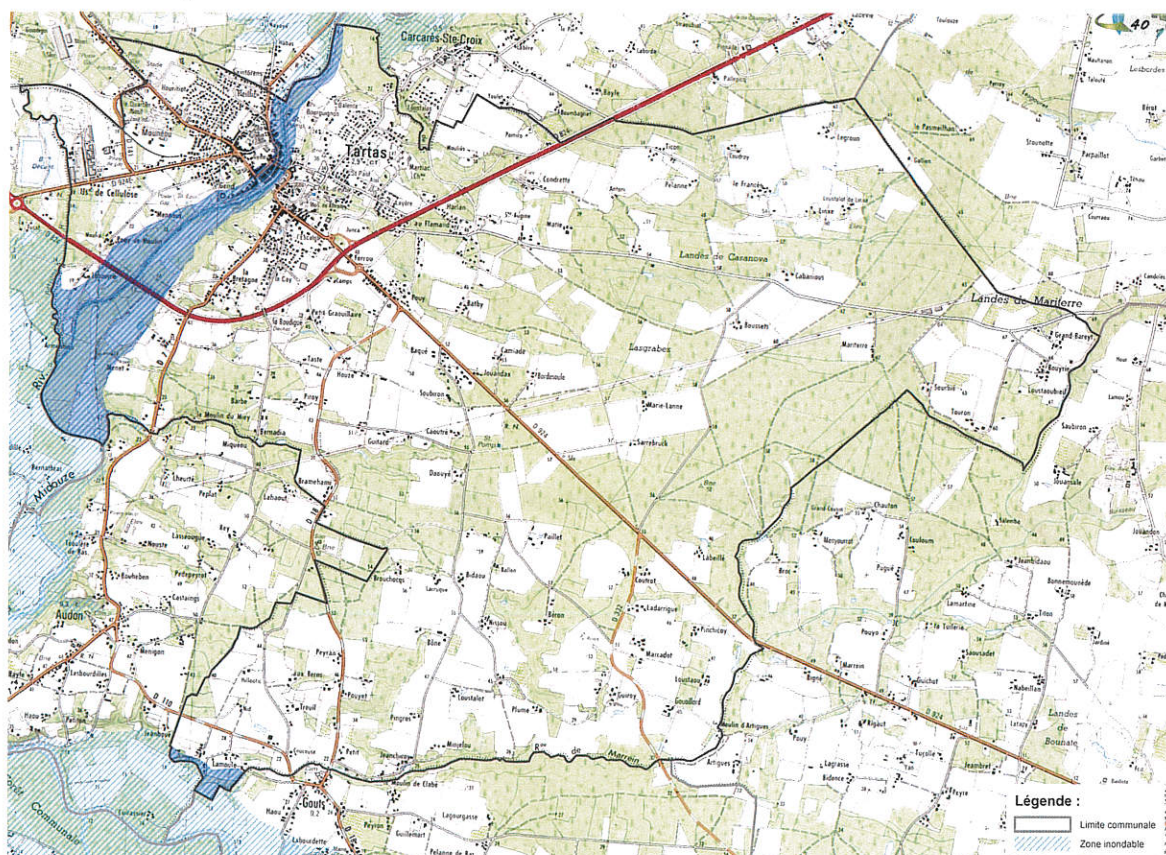
Au fleuve l'ADOUR :

Longueur du cours d'eau : **Environ 500 mètres**

Débit : **52,90 mètres cube/seconde**

Source : **Pic du Midi de Bigorre, Pyrénées**

Quartier concernée : **Zone rurale 6**



L'alerte et l'organisation des secours

L'alerte est donnée à la population par les référents de quartier (voir page 24).

Le Service d'Annonce des Crues (service préfectoral au 02.31.39.30.63.) est chargé de la surveillance des cours d'eau 24H/24.

En fonction de la situation, le Maire déclenchera le plan communal de sauvegarde afin d'engager les mesures nécessaires à l'évacuation, l'accueil ou le relogement des populations.

A savoir : la carte de **vigilance crues** indiquant des **données en temps réel** est consultable sur le site internet « **Vigicrues : Station Tartas** ».



Rentrer dans le bâtiment le plus proche.



Couper l'électricité et le gaz.



Monter dans les étages.

CONDUITE À TENIR :

⇒ **AVANT :**

- **Mettre à l'abri les objets et documents de valeur (papiers personnels).**
- **Fermer les portes, fenêtres, aérations.**
- **Prévoir une éventuelle évacuation.**

⇒ **PENDANT :**

- Couper l'électricité et le gaz
- Rester à l'écoute des radios locales et appliquer les consignes des autorités.
- Ne pas se déplacer sauf sur ordre des autorités ou des services de secours.
- Ne consommer l'eau du réseau ou d'un captage privé qu'après autorisation des services compétents.

⇒ **APRÈS :**

- Aérer les pièces ; désinfecter à l'eau de Javel.
- Ne rétablir le courant que si l'installation est sèche.
- Chauffer dès que possible.

« Pour votre assureur, conservez vos biens endommagés jusqu'au passage de l'expert. A défaut, prenez un maximum de photos »

ATTENTION :

Un véhicule ne constitue en rien un moyen de protection efficace. Au contraire, 30cm d'eau suffisent à soulever et emporter une voiture...

Le fait de ne pas vous déplacer pendant une inondation (sauf évacuation) et le respect des consignes données par les autorités ou les services de secours garantiront votre sécurité.



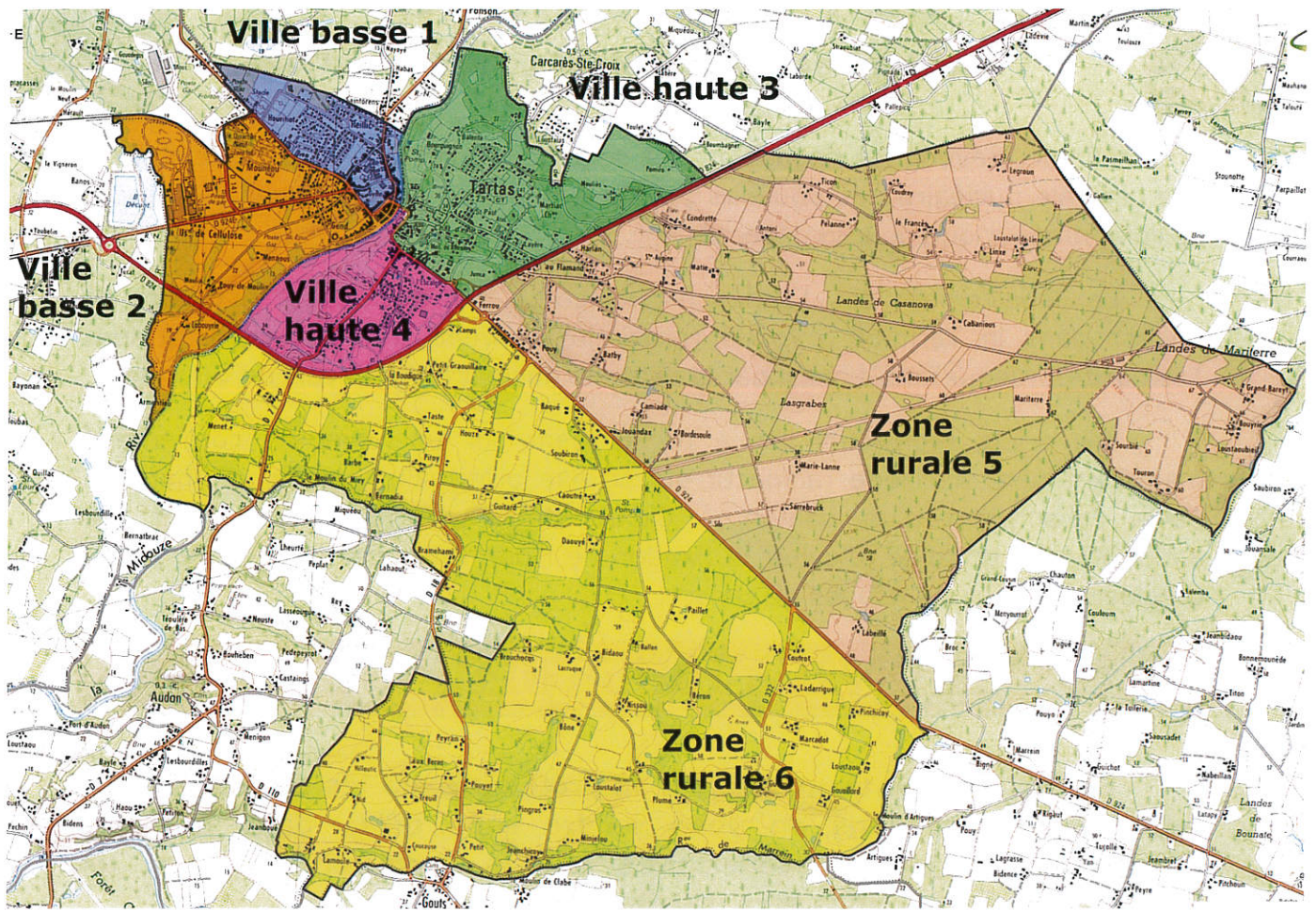
Libérer les lignes pour les services de secours.



Ne pas aller chercher les enfants à l'école.

Leur prise en charge sera assurée par le personnel compétent.

RÉFÉRENTS PAR QUARTIER DE LA COMMUNE



<p>Ville-basse 1</p> <p>(Peillic – Pelletin – Hibé – Rte de Rion nord – rue d'Orope)</p>	<p>LABORDE Guy-Henri</p> <p>SEGONDS Marc</p>
<p>Ville-basse 2</p> <p>(allées Marines – Rte de dax – Rte de Rion sud – le Luc)</p>	<p>LABARTHE Robert</p> <p>MONDAT Éliane</p> <p>THEVENIN Françoise</p>
<p>Ville-haute 3</p> <p>(Eglise – Layère – St-Paul – Balente – Péchucq)</p>	<p>GOY Claude</p> <p>LAFITTE Gilbert</p>

<p>Ville-haute 4</p> <p>(Bretagne – Escalot – Lacay – Piscine)</p>	<p>DUPONT <i>Jean.</i></p>
<p>Zone rurale 5</p> <p>(Nord de la rte de St-Sever)</p>	<p>BOUTIN Joël</p> <p>LEBRET Patrick</p>
<p>Zone rurale 6</p> <p>(Sud de la rte de St-Sever)</p>	<p>GARBAY Martine</p>



LE PLAN ORSEC



Stockage et distribution de comprimés d'iode

Afin de prévenir les risques pour la santé qu'engendrerait un accident dans une centrale nucléaire, les pouvoirs publics ont décidé de constituer des stocks de comprimés d'iode pour le département.

Le département des Landes est concerné par la centrale nucléaire de Golfech dans le Tarn et Garonne (proximité et vent dominant dans le sens Toulouse/Bordeaux) mais aussi par la centrale nucléaire du Blayais en Gironde.

Les rejets radioactifs liés à un accident sur une centrale contiennent majoritairement de l'iode radioactif qui se fixe principalement sur la thyroïde. Seule l'absorption d'un comprimé d'iode stable permet, en saturant par anticipation la thyroïde, d'éviter la fixation de l'iode radioactif et ainsi de limiter considérablement les risques de cancer.

Alerte et information

En cas d'alerte transmise par la préfecture via les médias locaux, nous vous demandons de vous rendre sans délai, dans une des pharmacies du canton, répertoriée sur la carte ci-jointe, où un traitement préventif vous sera distribué.

Une fois le traitement récupéré, il vous est demandé de prendre les comprimés préventifs SUR ORDRE DU PRÉFET et d'écouter France Bleu Gascogne (100.5 FM), France Info (105.5 FM) et/ou de regarder France 3 Aquitaine. Ainsi vous serez régulièrement tenu informé et d'autres consignes pourront éventuellement vous être données.

Les personnes ayant une allergie à l'iode et les personnes traitées pour leur glande thyroïde doivent prendre conseil auprès de leur médecin.

CONDUITE À TENIR :

⇒ AVANT :

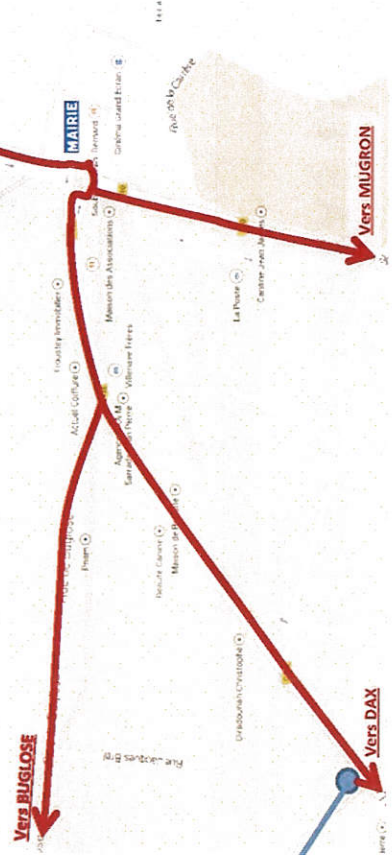
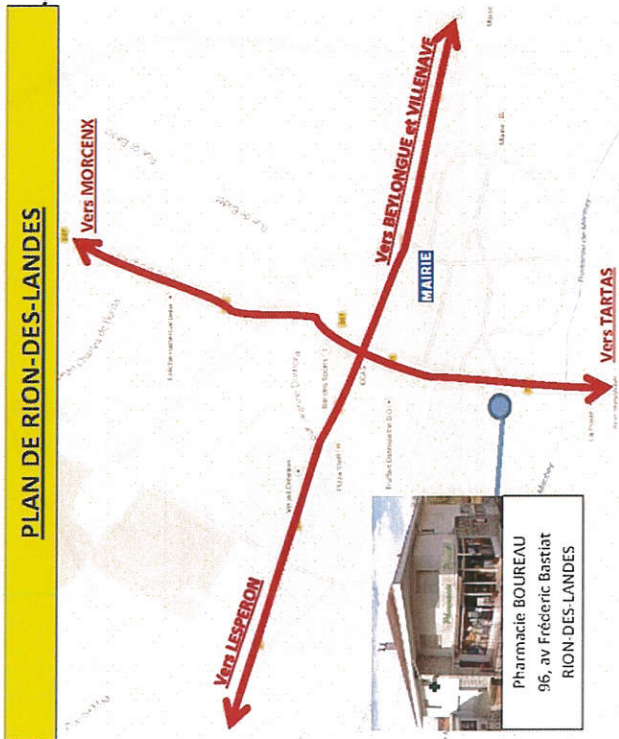
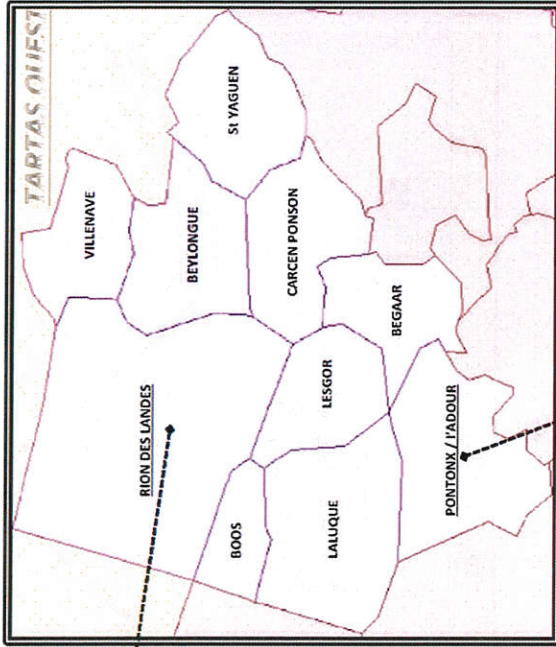
- **Faire une réserve d'eau potable, de préférence embouteillée.**
- **Récupérer le traitement préventif dans une des pharmacies agréées.**

⇒ PENDANT :

- **Se confiner dans un local clos (Fermer les portes, fenêtres, aérations)**
- **Ne pas consommer l'eau du réseau ou d'un captage privé.**
- **Appliquer les consignes des autorités.**

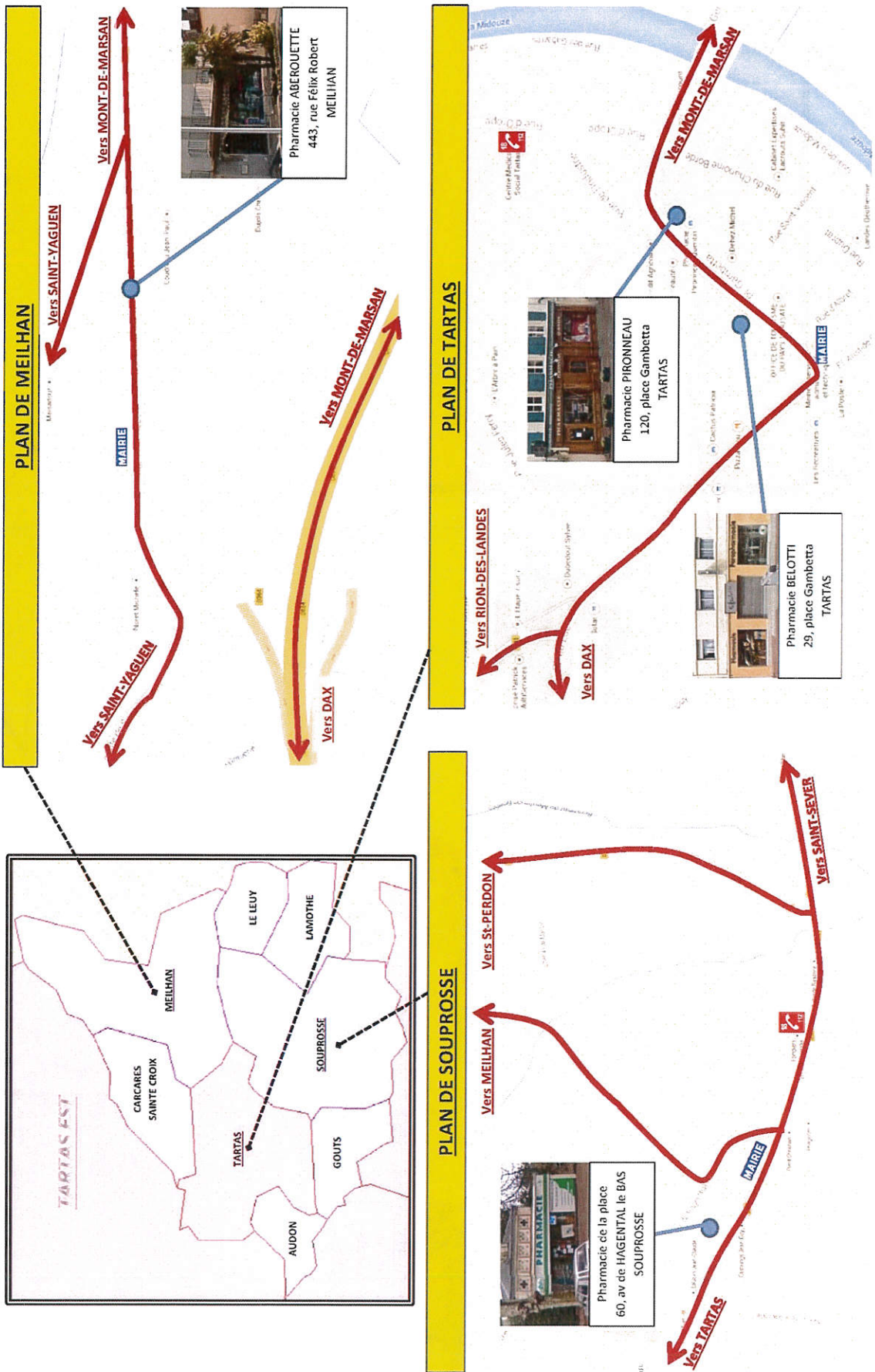
CARTOGRAPHIE DES PHARMACIES DU CANTON DE TARTAS OUEST

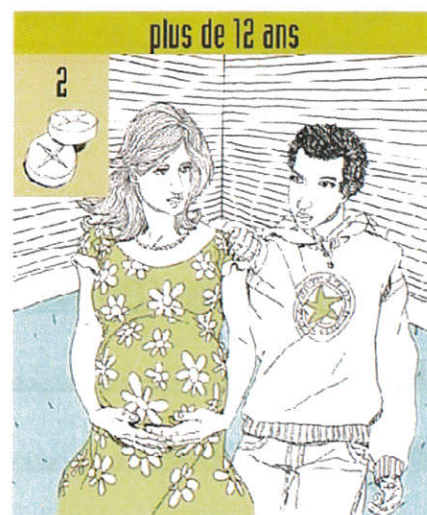
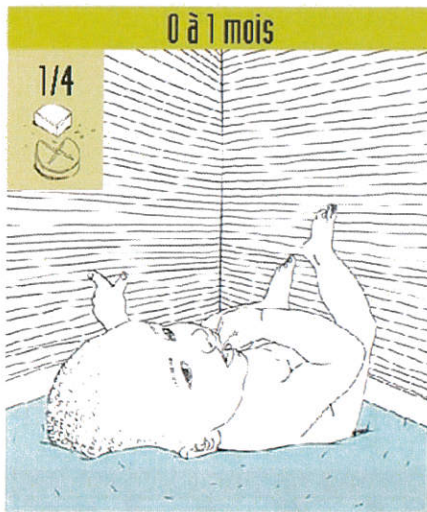
« En charge de la distribution de l'IODE dans le cadre du plan ORSEC »



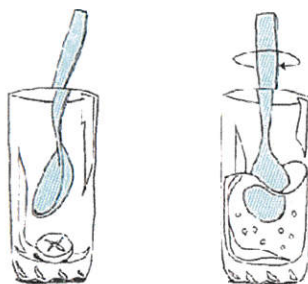
CARTOGRAPHIE DES PHARMACIES DU CANTON DE TARTAS EST

« En charge de la distribution de l'IODE dans le cadre du plan ORSEC »





Le comprimé se prend dissous dans une boisson (eau, lait, jus de fruits).



Les jeunes de moins de 18 ans et les femmes enceintes sont les plus sensibles, leur protection est prioritaire.

En cas d'accident nucléaire, le comprimé d'iode doit être pris sur instruction du préfet.

EN CAS D'URGENCE

Pompiers 18

Gendarmerie/Police 17

SAMU 15

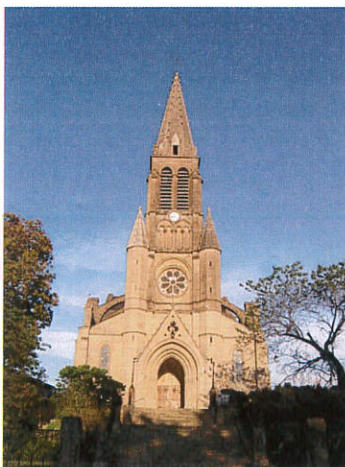
Météo France 08.99.71.02.40

N° D'URGENCE EUROPEEN 112

OÙ S'INFORMER

A la mairie	05.58.73.41.06
A la préfecture	05.58.06.58.06
Au Service Départemental d'Incendie et de Secours ...	05.58.51.56.56

Et en écoutant : FRANCE BLEU GASCOGNE 98.8 FM et 100.5 FM



TARTAS

